

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI A CADENCE RAPIDE

DU 10 MAI 2026

ORGANISE PAR LE CLUB ASSOCIATIF

LYON ECHECS PASSION (LEP 64)

Article 1 : Présentation

Le LEP 64 organise un tournoi rapide le dimanche 10 mai 2026, homologué sous le n° 69184, à l'adresse suivante : gymnase Viricel 100 rue de seze 69006 lyon, métro Massena. Les résultats seront pris en compte pour le calcul du ELO FIDE du mois de juin 2026.

Le responsable est Henri CRESTON

Article 2 : Règles

Les appariements se font selon le système suisse, en application de règles du jeu telles qu'adoptées par le 93^{ème} congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde).

Ces règles du jeu d'échecs sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

L'article A5, annexe A < parties en cadence rapide > s'applique, délai de forfait 10mn

Le joueur doit être licencié A ou B pour la saison 2025-2026 à la FFE ou à une Fédération reconnue par la FIDE. La licence peut être prise sur place auprès du LEP 64.

Le joueur français n'ayant aucun classement recevra un ELO estimé dépendant de sa catégorie d'âge.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde les joueurs qui auront

- réglé leur droits d'inscription et fait contrôler leur licence

- Auront pointé à la table d'arbitrage le 10 mai avant **9h00** afin de garantir le respect des horaires des rondes.

Les retardataires pourront être exceptionnellement être appariés à partir de la 2^{ème} ronde avec zéro points.

Les appariements seront assistés par Sharly chess, ou par le logiciel PAPI 3.3.8

LE NOMBRE DE JOUEURS EST LIMITE A 100

Article 3 : Fin de partie

A la fin de la partie, la personne ayant remporté la partie, ou ayant eu les blancs en cas de nulle, indique clairement le résultat à l'arbitre.

L'autre joueur remet les pièces en place et éteint la pendule.

Article 4 : Horaires

Accueil 8h30 9h00

Début du tournoi 9h30

Article 5 : Droits d'inscription

Seniors 20€

Jeunes (moins de 20 ans) 10€

Article 6 : Cadence

Les parties se jouent en 2x15mn + 3s

Article 7 ; Départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :

gain 1 point, nulle 0,5 point, défaite 0 point.

En cas d'égalité les ex-aequo seront d »partagés en appliquant successivement le

Bucholz tronqué, le Buchholz et enfin le cumulatif

Suite à la modification des règles de départage élaborées par la FIDE « Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023”

Article 8 : Prix

Le tournoi étant philanthropique au profit des Hôpitaux de Lyon, seules des coupes seront distribuées.

Article 9 : Comportement des joueurs

En payant ses droits d'inscription ou en acceptant l'invitation au tournoi, le joueur s'engage à respecter scrupuleusement les règles suivantes :

- Aucune raison de convenance personnelle ou religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire à l'application des règles du jeu.
- Aucune activité autre que celle prévue lors de l'animation ne sera admise dans l'enceinte de la salle de jeu.
- Un joueur perdra sa partie s'il accuse un retard supérieur à 10mn par rapport au début de la ronde, tel qu'annoncé par l'arbitre.
- Une salle d'analyse est prévue pour analyser les parties terminées.
- L'accès à la salle d'analyse est interdit aux joueurs pendant toute la durée de leur partie en cours.
- Toute autre partie que celle prévue est interdite dans l'espace de jeu (notamment le blitz).
- **Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, dans la salle de jeu, un téléphone portable, un moyen électronique de communication**

ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. S'il prévient l'arbitre avant le début de la ronde, un joueur peut laisser un tel appareil dans son sac, s'il est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur.

- ⇒ Un joueur ne peut quitter l'aire de jeu pendant la partie sans l'autorisation de l'arbitre.
- ⇒ Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre.
- ⇒ Il est interdit de consommer de l'alcool dans l'espace de jeu.
- ⇒ Tout joueur doit avoir une attitude convenable.
- ⇒ En s'inscrivant au tournoi les joueurs acceptent celui-ci et renoncent à leur droit à l'image au profit de l'organisateur.

TOUT CONTREVENANT POURRA RECEVOIR UN AVERTISSEMENT OU PERDRE SA PARTIE PAR DÉCISION DE L'ARBITRE. DEUX AVERTISSEMENTS SIGNIFIENT L'EXCLUSION IMMÉDIATE DU TOURNOI.

Article 9 : Arbitrage _

Arbitre Principal : Bertrand DEMAILLE AFO2

Article 10 : Jury d'appel

Pas de jury d'appel

Article 11 : Contrôle anti-dopage

-
Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 12 : Charte du joueur d'échecs

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter les règles de la FIDE et de la F.F.E, ce Règlement Intérieur, la Charte du Joueur d'Échecs adoptée par la Fédération Française des Échecs

L'ARBITRE PRINCIPAL

B DEMAILLE

L'ORGANISATEUR

H CRESTON